

Délégation L2122-22
du Code Général
des Collectivités Territoriales

Compte rendu
des décisions

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 13.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-029

Objet : Acquisition de caméras de vidéo protection

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'ajouter des caméras de vidéo protection sur le site du Pumptrack ainsi qu'à l'intersection de la Grand Rue et de l'avenue Jean Moulin,

Vu la consultation et l'analyse des deux offres reçues,

Vu le devis le moins disant proposé par la société Absys d'un montant de 7317 € HT soit 8780,40 € TTC,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la réalisation de la dépense susmentionnée auprès de l'entreprise Absys, sise 229 rue Alphonse Beau de Rochas - PAE de Mercorent 34500 Béziers, pour un montant de 7317 € HT soit 8780.40 € TTC.

Article 2 : Que cette somme sera mandatée sur l'article 2188, opération 534 (vidéo protection) au BP 2025.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

Servian, le 7 novembre 2025

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécour citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 14.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-030

Objet : Assistance juridique et administrative pour la mise en œuvre d'une procédure accélérée de concession d'aménagement d'une ZAC multisites

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de faire appel à un cabinet d'étude pour une mission d'assistance juridique et administrative pour la mise en œuvre d'une procédure accélérée de concession d'aménagement d'une ZAC multisites,

Vu la lettre de consultation en date du 20 octobre 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 7 novembre 2025,

Considérant l'offre la moins-disante proposée par la société BETU d'un montant de 5500 € HT soit 6600 € TTC,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'offre du cabinet BETU, sise La Courondelle - Bat H - 58 Allée John Bolland 34500 Béziers, pour un montant de 5500 € HT soit 6600 € TTC.

Article 2 : Que les montants sont prévus au BP 2025.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

Servian, le 14 novembre 2025

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ **Objet du marché public**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Mission d'assistance juridique et administrative pour la mise en œuvre d'une procédure accélérée de concession d'aménagement d'une ZAC multisites

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;
☐ au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)
2. ☒ à l'offre de base ;
☐ à la variante suivante :
3. ☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☒ Lettre de mission visée
- ☒ Calendrier de mission visé
- ☒ Plan visé
- ☒ Mémoire technique présenté

et conformément à leurs clauses,

- ☒ le signataire

- ☒ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Agence BETU - La Courondelle 58, allée John Boland 34500 BEZIERS 04 67 39 91 40 agence@betu.fr
Siret : 514 699 313 00029

- ☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

- ☒ aux prix indiqués ci-dessous ;
 - ☒ Taux de la TVA : 20%
 - ☒ Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 5 500 €

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Cinq mille cinq cent euros

- ☒ Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 6 600 €

Montant TTC arrêté en lettres à : Six mille six cent euros

OU

- ☐ aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID : 034-213403009-20251114-DC2025_030-AU

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

☒ RIB

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10057	19027	00097573101	34	EUR

CIC BEZIERS RIQUET

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1005 7190 2700 0975 7310 134

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC BEZIERS RIQUET
15 ALLEES PAUL RIQUET
34500 BEZIERS
Tél : 08-20-89-01-80

Titulaire du compte (Account Owner)
BUREAU D'ETUDES TECH ET
URBANISME
LA COURONDELLE BAT H
58 ALLEE JOHN BOLAND
34500 BEZIERS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

B4 - Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est conforme au calendrier du marché à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

- ☒ la date de notification du marché public ;
☐ la date de notification de l'ordre de service ;
☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible :

(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :
- Durée des reconductions :

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025

S²LO

ID : 034-213403009-20251114-DC2025_030-AU

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a procédé au dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
René VAQUER, Gérant	Béziers, le 12/11/25	BETU Signature numérique de Rene VAQUER Date : 2025.11.12 10:31:17 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2342-12 du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID : 034-213403009-20251114-DC2025_030-AU

S²LOW

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Mairie de Servian
Place du Marché
34 290 SERVIAN

SIRET : 213 403 009 00011

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : Monsieur Christophe T
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 034-213403009-20251114-DC2025_030-AU

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Monsieur Patrick RICARD
SCB Biterrois
108, Avenue Georges Clémenceau
BP 60404
34544 BEZIERS CEDEX
04 67 28 22 66

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Servian , le 14.11.2025

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Thomas'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp has the text 'MAIRIE DE SERVIAN' at the top and '34290 (Hérault)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion and a star, with the letters 'R.F.' below it.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-031

Objet : Convention de mise à disposition temporaire d'œuvres d'art de M. Günther Kühnlenz

Nous, Maire de Servian,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la nécessité de régulariser la présence au sein de la Salle du conseil municipal, de deux œuvres de l'artiste Günther Kühnlenz, installées le 18 novembre 2023 avec l'accord de l'artiste,

Vu la convention de mise à disposition temporaire, gratuite et révocable, portant sur les œuvres intitulées « *Jaillissement photonique* » et « *Naissance des éléments terrestres* », établie entre la Commune de Servian et M. Günther Kühnlenz.

Considérant l'intérêt culturel et artistique de cette mise à disposition pour la valorisation du patrimoine communal,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la signature de ladite convention et d'en assurer l'exécution,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition temporaire d'œuvres d'art conclue entre la Commune de Servian et M. Günther Kühnlenz, annexée à la présente décision.

Article 2 : Que la convention prendra effet à compter du 26 novembre 2025 pour une durée initiale de deux ans et sera reconductible tacitement, à la discrétion de l'artiste, par périodes successives d'un an.

Servian, le 24 novembre 2025

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Convention de mise à disposition temporaire d'œuvres d'art

Préambule

La Commune de Servian accueille depuis le 18 novembre 2023, dans ses locaux, deux œuvres de l'artiste Günther Kühnlenz, installées à la demande et avec l'accord de ce dernier, dans un but de valorisation artistique et culturelle.

Ces œuvres ayant été mises en place sans formalisation écrite préalable, la Commune souhaite, par la présente convention, régulariser officiellement la mise à disposition de ces deux toiles, préciser les droits et obligations de chacune des Parties, et définir les conditions de leur exposition temporaire, gratuite et révocable.

L'artiste, propriétaire exclusif des œuvres, accepte que leur présence au sein des locaux municipaux soit encadrée par les termes du présent document.

Entre les soussignés :

Monsieur Günther KUHNLENZ,
artiste peintre plasticien, demeurant au 3 Lotissement La Gardiole, 34290 MONTBLANC,
(ci-après dénommé *l'artiste*),

ET

La Commune de Servian,
représentée par **Monsieur THOMAS Christophe**,
en sa qualité de Maire,
(ci-après dénommée *la Municipalité*),
ensemble désignés *les Parties*.

Article 1 – Objet de la convention

L'artiste met à disposition de la Municipalité, à titre temporaire, gratuit et révocable, les œuvres suivantes :

- **Titre de l'œuvre n°1 : « Jaillissement photonique »**



- **Titre de l'œuvre n°2 : « Naissance des éléments terrestres »**



(ci-après désignées *les œuvres*).

Ces œuvres demeurent la propriété exclusive de l'Artiste.

Article 2 – Lieu d'exposition

Les œuvres sont destinées à être exposées dans la Salle du conseil de la Mairie de Servian,
Place du Marché à Servian.

Tout déplacement ou modification du lieu d'exposition devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de l'Artiste.

Article 3 – Durée de la mise à disposition

La présente convention prend effet à compter du 26 novembre 2025.
Elle est conclue pour une durée initiale de deux ans, **reconductible tacitement** pour des périodes successives d'un an à la discrétion de l'artiste.

L'artiste peut y mettre fin à tout moment, par simple notification écrite à la municipalité, sans préavis.

Article 4 – Conditions financières

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière ni obligation d'achat de la part de la Municipalité.

La municipalité peut toutefois acquérir les œuvres en accord avec l'artiste selon le barème tarifaire ci-dessous :

« *Jaillissement photonique* » : 600€ ttc, le prix du cadre non inclus a été fixé à : 100€ TTC

« *Naissance des éléments terrestres* » : 600€ ttc, le prix du cadre non inclus a été fixé à : 100€ TTC

L'ensemble des deux œuvres incluant leurs cadres est proposé par l'artiste pour 1300€ TTC

Article 5 – Responsabilités et assurances

La Municipalité s'engage à :

- assurer la bonne conservation et sécurité des œuvres pendant la durée de l'exposition ;
- souscrire une assurance couvrant les risques de vol, incendie, dégât des eaux et détérioration ;
- ne procéder à aucune restauration, modification ou reproduction sans accord écrit de l'Artiste.

L'Artiste reste propriétaire et conserve les droits moraux et patrimoniaux sur ses œuvres.

Article 6 – Restitution des œuvres

À la fin de la mise à disposition, ou en cas de résiliation, les œuvres seront restituées à l'artiste dans l'état où elles ont été reçues, sauf usure normale liée à l'exposition.

Un état descriptif et photographique des œuvres sera être établi lors de la remise et lors de la restitution.

Article 7 – Communication et mentions

Lors de toute communication, exposition publique ou publication concernant les œuvres, la mention suivante devra apparaître clairement :

« Œuvre de Günther Kühnlenz – mise à disposition gracieuse de l'artiste ».

Article 8 – Litiges

Tout différend relatif à la présente convention sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal administratif de Montpellier.

Fait à Servian, le 26 novembre 2025

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Artiste

Günther Kühnlenz, artiste peintre plasticien.

Lu et approuvé

Pour la Municipalité

Christophe THOMAS, Maire de Servian.

Lu et approuvé





Günther Kühnlenz, artiste peintre plasticien et Christophe Thomas Maire de Servian entourés des deux toiles de l'artiste dans la salle du conseil de la mairie de Servian le 18 novembre 2023.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-32

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 8 - TECHNIC SOL - AVENANT 1

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant les modifications demandées par le Maître d'ouvrage et détaillées dans un tableau au point D de l'avenant,

Considérant la proposition d'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise TECHNIC SOL,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise TECHNIC SOL sise 1 cami des trois oliviers - 34560 MONTBAZIN.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 816.61 €. H.T. soit 979.93 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025
Christophe THOMAS
Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE TECHNIC SOL – 1 CAMI DES TROIS OLIVIERS – 34560 MONTBAZIN – 06.25.24.23.11 –
06.63.04.07.94 – technic-sol@orange.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 8 : REVETEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES – FAÏENCES

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**17/12/2024.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**16..mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 46 000,72 €
- Montant TTC : 55 200,86 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Plus-values
4.8. REVETEMENTS DE SOLS EN GRES CERAME POSE COLLEE – TYPE 1 Modifié en 20x20
Sanitaire enfants / WC RDC / WC R+1
4.14.FAIENCES Modifié
Sanitaire enfants /WC RDC/ WC R+1
Cuisine 45x45 Gamme Aptitude Grey Identique Gamme sol cuisine
4.9.DCARRELAGE GRES CERAME 45X45CM POSE COLLEE – ESCALIER TYPE 2/ Modification en Marmoleum compris nez de marche
Palier intermédiaire
Dégagements 1 /2 /3 / 4
Bandes Podotactiles
4.13.PLINTHES PVC EN CREMAILLERES
Moins-values
4.8.DREVETEMENTS DE SOLS EN GRES CERAME POSE COLLEE – TYPE 1 45X45 Modifié
Sanitaire enfants / WC RDC / WC R+1 DGT
4.13.PLINTHES A CREMAILLERES EN GRES CERAME
4.14.FAIENCES 20X40 ANNULÉ
4.9.DCARRELAGE GRES CERAME 45X45CM POSE COLLEE – ESCALIER TYPE 2/ Modification en Marmoleum compris nez de marche
4.15.13.MIROIRS (suppression au lot)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :816,61 €
- Montant TTC :979,93 €
- % d'écart introduit par l'avenant :1,78%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :46 817,33 €
- Montant TTC :56 180,80 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGIS BOUKEHLA GERANT	MONTBAZIN 31/10/2025	 TECHNIC SOL 1, Carrefour des Oliviers 34 300 MONTBAZIN 34 300 MONTBAZIN E-mail: technic_sol@orange.fr https://www.technic-sol-caméras.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

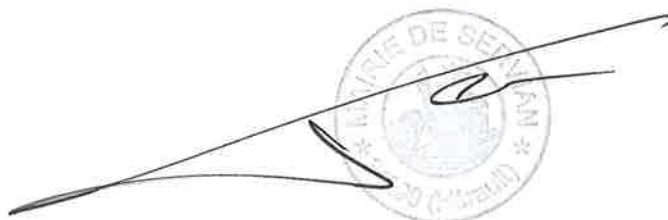
F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : BERNIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

ID : 034-213403009-20251118-DC2025_032-AU

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

LE 31/10/2025 à 10h12

TECHNIC SOL
1, Camille Desmoulins
34 rue du Mont BAZIN
94 000 CRETEIL
E-mail : technic-sol@orange.fr
<http://www.technic-sol-carrefa.fr>

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-033

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - STRUCTURE BOIS COUVERTURE - AVENANT 2

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la fourniture et la pose d'un bardage bois verticale identique au bardage des façades comprenant un pare-pluie noir en fond/une contre ossature / des tasseaux de bardage en bois classe 4 marron verticaux.

Considérant la fourniture et la pose d'un pliage tôle d'acier pré-laqué ral au choix de l'architecte profilé en forme de goutte d'eau en partie basse du bardage.

Considérant la fourniture et pose descente EP Ø100 en zinc anthracite (noir).

Considérant la proposition d'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise STRUCTURE BOIS COUVERTURE,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°2 de l'entreprise STRUCTURE BOIS COUVERTURE sise rue du puit du marin - 34920 LE CRES ;

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 4 086.00 €. H.T. soit 4 903.20 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025

Christophe THOMAS

Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE STRUCTURE BOIS COUVERTURE – RUE DU PUIT DU MARIN – 34920 LE CRES –
04.67.87.12.32 – contact@structures-bois-couverture.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 3 : CHARPENTES – COUVERTURES – BARDAGES

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**17/12/2024.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**16..mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA :** 20.00 %
- **Montant HT :** 153 000,00 €
- **Montant TTC :** 183 600,00 €

■ **Montant du marché public ou de l'accord-cadre avenant 1:**

- **Taux de la TVA :**20.00 %.....
- **Montant HT :**155 794,00 €
- **Montant TTC :**186 952,80 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Fourniture et pose d'un bardage bois verticale identique au bardage des façades comprenant un pare-pluie noir en fond / une contre ossature / des tasseaux de bardage en bois classe 4 marron verticaux.

Fourniture et pose d'un pliage tôle d'acier pré-laqué ral au choix de l'architecte profilé en forme de goutte d'eau en partie basse du bardage.

Fourniture et pose descente EP Ø100 en Zinc anthracite (noir)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :4 086,00 €
- Montant TTC :4 903,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant :1,83 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :159 880,00 €
- Montant TTC :191 856,00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BABA Loïc, P.D.G.	13/11/2025	STRUCTURES BOIS • COUVERTURE S.A.S. CHARPENTE - ZINGUERIE MAISON OSSATURE BOIS Rue du Puy du Marin Z.A. - 34920 LE CRES Tel. : 04 67 87 12 32 - Fax : 04 67 70 82 24 SIRET 377 847 025 00022

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERVIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le :24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-034

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 9 - RAYSSEGUIER - AVENANT 1

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la mise en peinture des faux plafonds non démontables Gyptone r+2 cage d'escalier

Considérant la proposition d'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise RAYSSEGUIER PEINTURE,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise RAYSSEGUIER PEINTURE sise 8 rue des artisans - 34720 CAUX.

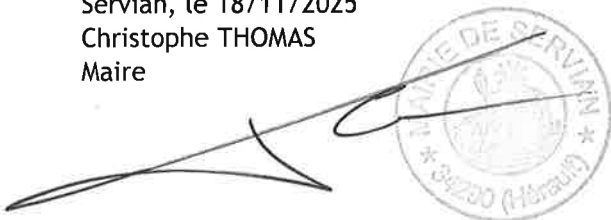
Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 520.00 €. H.T. soit 624.00 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025

Christophe THOMAS

Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

RAYSSEGUIER PEINTURE

8 rue des artisans

34720 Caux

0680276749

0467093241

raysseguier-peinture@orange.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 9 : PEINTURE

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**31/10/2024.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**16..mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA :** 20.00 %
- **Montant HT :** 12 678,00 €
- **Montant TTC :** 15 213,60 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Mise en peinture faux plafonds non démontables Gyptone r+2 cage d'escalier.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :520,00 €
- Montant TTC :624,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant :4,10 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :13 198,00 €
- Montant TTC :15 837,60 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Raysseguier Romain, gérant	A CAUX le 07/11/2025	 S.A.R.L RAYSSEGUIER PEINTURE 8, Rue des Artisans - ZA La Fontaine 34720 CAUX Tél. 04 67 09 32 41 - Fax : 04 67 98 41 81 Siret : 421 569 839 00035 / APE 4334 Z N° TVA Intracom : FR 89 431 569 839

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERVIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-035

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 4 - BARSALOU - AVENANT 1

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la suppression menuiserie F3,

Considérant la suppression store extérieur repère EV05,

Considérant la proposition d'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise BARSALOU,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise BARSALOU sise 8 avenue du champ de mars - 11100 NARBONNE.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à -1 697.70 €. H.T. soit - 2 037.24 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025
Christophe THOMAS
Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE BARSALOU - 8 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
0468415655 - contact@barsalou.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – OCCULTATIONS

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :**16/12/2024.....

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**16..mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 91 081,20 €
- Montant TTC : 109 297,44 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Moins-values :

- Suppression menuiserie F3
- Suppression store extérieur repère EV05

Plus-Values :

- Fourniture et pose de platine carré 7mm avec poignée CHROMATIK en remplacement des existantes (15 unités)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :-1 697,70 €
- Montant TTC :-2 037,24 €
- % d'écart introduit par l'avenant :-1,86 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :89 383,50 €
- Montant TTC :107 260,20 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DELPEY ROUX Eric, Dirigeant	Narbonne, 24/11/2025	 S.A.S. BARSALOU Z.I. Plaisance 8. Av Champs de Mars - 11100 NARBONNE Tel: 04 68 41 56 55 - Fax: 04 68 41 13 13 contact@barsalou.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERIVIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)




CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le :24.11.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-036

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 13 - FRANCES - AVENANT 2

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la mise en forme du talus existant avec apport de terre et compactage par couches successives avant pose de la toile coco suivant schéma transmis,

Considérant la dépose et l'évacuation de la clôture existante,

Considérant la fourniture et la pose de la toile coco y compris agrafe de fixation

Considérant la réalisation d'un terrassement à la main sous passerelle et coulage béton ép.10cm suivant schéma transmis,

Considérant la proposition d'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise FRANCES,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°2 de l'entreprise FRANCES 90 chemin des cistes - 34360 SAINT-CHINIAN.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 3 095.00 €. H.T. soit 3 714.00 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025
Christophe THOMAS
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécour citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE SARL FRANCES – 90 CHEMIN DES CISTES – 34360 SAINT-CHINIAN – 04.67.38.00.69 –
contact@sarl-frances.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 13 : VOIRIES – RESEAUX DIVERS – ESPACES VERTS

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 17/12/2024.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 16..mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20.00 %
 - Montant HT : 124 811,25 €
 - Montant TTC : 149 773,50 €
- Montant du marché public avenant 1 :
 - Taux de la TVA : 20.00 %.....
 - Montant HT : 126 056,25 €
 - Montant TTC : 151 267,50 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Mise en forme du talus existant avec apport de terre et compactage par couches successives avant pose de la toile coco suivant schéma transmis

Dépose et évacuation de la clôture existante

Fourniture et pose de toile coco y compris agrafe de fixation

Terrassement à la main sous passerelle et coulage béton ép. 10cm suivant schéma transmis

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

☐**NON**☒**OUI****Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :**3 095,00 €**
- Montant TTC : **3714,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,00%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT : 129 151,25 €
- Montant TTC : 154 981,50 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur CHABACHARTIN Julien, Gérant	A Saint Chinian, le 05/11/2025	 SARL FRANCES de St Pierre leu dit Baraillé 34360 SAINT CHINIAN 04 67 38 00 69 - Fax 04 67 38 18 93 SIRET 478 925 250 00010

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: SERVIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)




CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 24.11.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2025-037

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 6 - SNP - AVENANT 1

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la mise à jour des quantités des cloisons / contre cloisons selon demandes du maître d'ouvrage.

Considérant la modification du RDC et R+1.

Considérant le faux plafond non démontable Gyptone en remplacement des dalles 600/600 type EKLA initialement prévues dans la cage d'escalier au R+2,

Considérant la proposition d'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise Société Narbonnaise de plâtrerie,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise Société Narbonnaise de Plâtrerie sise ZAC du Castellas - 26 rue de la combe du meunier - 11100 MONTREDON-DES-CORBIERES.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 2 021.57 €. H.T. soit 2 425.88 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant est inscrit au BP 2025 opération 531.

Servian, le 18/11/2025
Christophe THOMAS
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Sté NARBONNAISE DE PLATRERIE
Zac du castellas
26 Rue de la Combe du Meunier
11100 Montredon-des-Corbières
Tél. : 0468422484
Mail : contact@snp11.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public
Lot 6 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS
EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN
Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE SERVIAN
Place du marché 34290 SERVIAN

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :31/10/2024.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :16..mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20.00 %
 - Montant HT : 33 100,00 €
 - Montant TTC : 39 720,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Mise à jour des quantités de cloisons / contre cloisons selon demandes du maître d'ouvrage. Modification au RDC et R+1. Faux plafond non démontable Gyptone en remplacement des dalles 600/600 type EKLA initialement prévues dans la cage d'escalier au R+2.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :2 021,57 €
- Montant TTC :2 425,88 €
- % d'écart introduit par l'avenant :6,10 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :35 121,57 €
- Montant TTC :42 145,88 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Florent COUTELIER Président	Montredon-Corbières, le 07/11/2025	 SOCIÉTÉ MARBONNAISE DE PLÂTRERIE SAS au capital de 195 000 € ZAC du Castellas 28 Rue Combe du Fauquier 11100 MONTREDON-CORBIÈRES Tél: 04 68 42 24 84 - Fax 04 68 41 20 58

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERNIAN, le 18/11/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

ID : 034-213403009-20251118-DC2025_037-AU

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.